



À votre demande, TD Waterhouse Canada Inc. peut transférer des fonds de votre compte non enregistré directement dans votre compte bancaire en dollars canadiens détenu auprès de n'importe quelle institution financière au Canada. Pour profiter de ce service, il vous suffit de remplir la ou les sections applicables ci-dessous, de joindre des chèques portant la mention ANNULÉ, s'il y a lieu, et de télécopier tous les documents remplis au Groupe des dossiers clients, au 1-877-639-4547.

Applicable à Placements directs TD : Les télécopies doivent provenir d'une succursale TDCT ou d'un centre Placements directs TD; les télécopies provenant d'ailleurs ne seront pas acceptées.

Numéro de compte : \_\_\_\_\_

Nom du ou des titulaire(s) du compte : \_\_\_\_\_

Cocher une case :

- TEF récurrent
Établissement d'un compte bancaire pour TEF non récurrent

Cocher une case :

- Nouvelle demande - Remplir les sections A (s'il y a lieu) et B
Modification - Remplir les sections A, B ou C
Annulation - Remplir la section C

Veillez prévoir jusqu'à 48 heures pour l'établissement du TEF ou pour les modifications apportées au service de transfert électronique de fonds.

A. Fréquence des TEF récurrents (seulement)

Un seul TEF récurrent peut être établi par compte TD en dollars canadien.

- Hebdomadaire À la quinzaine Bimensuel Mensuel Trimestriel Semestriel Annuel

Montant : \_\_\_\_\_ \$ CA Date initiale de paiement : \_\_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA)

Si la date tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, le TEF sera traité le jour ouvrable précédent. Si le solde du compte est inférieur au montant du paiement demandé, seul le montant disponible sera viré.

B. Établissement d'un compte bancaire pour TEF (en dollars canadiens seulement)

Pour l'établissement d'un TEF récurrent, un seul compte bancaire peut être inscrit. Pour les TEF non récurrents, il est possible d'inscrire un maximum de trois comptes bancaires. Si le maximum est atteint, inscrire ci-dessous les renseignements relatifs au nouveau compte bancaire et indiquer quel compte doit être supprimé dans la section C.

- Inscrire mon (mes) compte(s) d'épargne TD Canada Trust :

01014 N° de l'institution N° de la succursale N° du compte d'épargne

- Inscrire mon ou mes comptes-chèques TD Canada Trust et/ou autres que TD Canada Trust. Prière de joindre un ou des chèques portant la mention ANNULÉ.

- Inscrire mon compte d'épargne autre que TD Canada Trust. Afin d'assurer l'exactitude de l'information, veuillez demander à votre banque de fournir les renseignements suivants :

N° de l'institution N° de la succursale N° du compte d'épargne

Nom(s) figurant sur le compte Nom et adresse de l'institution financière (timbre de la succursale requis)

Nom du signataire autorisé de la Banque (en lettres d'imprimerie) Poste et titre Signature du signataire autorisé de la Banque

C. Supprimer les comptes bancaires suivants du service TEF :

N° de l'institution N° de la succursale N° du compte Dans le cas d'un TEF récurrent, indiquer le montant \$
N° de l'institution N° de la succursale N° du compte

Je demande à TD Waterhouse Canada Inc. de respecter toute directive verbale que je donne modifiant mes directives portant sur le montant du transfert, la fréquence des transferts ou ma participation au service de transfert électronique de fonds (les « directives verbales »). TD Waterhouse Canada Inc. sera en droit de considérer que ces directives verbales auront la même force exécutoire que des directives écrites par moi et ne sera pas tenu de vérifier ces directives verbales. Par les présentes, je dégage TD Waterhouse Canada Inc. de toute responsabilité et je conviens de l'indemniser de tout coût ou dommage découlant ou résultant de toute mesure prise ou non relativement aux directives verbales.

Signature du client Date

REMARQUE : Veuillez faire signer tous les signataires autorisés (s'il y a lieu) pour les comptes non-personnels. Les comptes conjoints ne nécessitent pas des signatures multiples.

TD Waterhouse Canada Inc. est une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. - Membre Fonds canadien de protection des épargnants.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.